

Modalités de concertation

Pourquoi la concertation se déroule-t-elle seulement sur un mois ? Les rendez-vous sont très rapprochés et le temps d'étude des supports techniques très limité. N'était-il pas possible de mener cette concertation sur 3 mois ?

VNF a souhaité organiser cette période d'échange avec le public comme un temps fort du projet et de la concertation engagée depuis 2015 avec les acteurs du territoire.

Cette concertation publique se tient sur une période d'un mois, avec une information préalable 15 jours avant son ouverture officielle (affichage légal en mairies et sur les cales VNF, publication du dossier de concertation, mise en ligne sur le site Internet du Contrat pour la Loire et ses Annexes), afin d'assurer sa bonne articulation avec le calendrier des études du projet. L'objectif est bien que la concertation puisse venir enrichir les études et le projet, tout en s'intégrant à un calendrier global qui vise un démarrage des travaux lors de l'étiage 2020.

Les réunions sont tenues de façon rapprochées afin d'apporter rapidement sur le territoire le même niveau d'information à l'ensemble du public. Il est à noter que la présentation réalisée est la même pour les différentes réunions, à l'exception de la réunion de clôture qui permettra de dresser la synthèse de la période de concertation. Les ateliers permettent quant à eux de travailler plus précisément sur chaque secteur d'intervention, sur la base de cartographies qui seront fournies en séance.

La concertation ne s'arrêtera pas à ce temps fort, puisque VNF poursuivra le dialogue avec le territoire, notamment sur le risque inondation, les conditions d'accès aux îles et l'organisation de la phase chantier. Par ailleurs, l'enquête publique prévue fin 2019, sera une nouvelle occasion pour que chacun s'informe et s'exprime sur le projet.